



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équarrissage

Question écrite n° 34566

## Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par les abattoirs publics pour l'enlèvement des déchets animaux, suite à la crise traversée par les industriels de la transformation. Il s'étonne des méthodes utilisées très récemment par les sociétés d'équarrissage qui ont soudainement décidé de facturer la collecte de ces déchets jusqu'alors gratuite. Il demande si le Gouvernement estime normal que les collectivités territoriales, propriétaires des abattoirs publics, soient contraintes de prendre à leur charge le coût d'enlèvement et de destruction de ces déchets. Il demande quelles initiatives il entend prendre afin de définir une filière rationnelle d'enlèvement et d'élimination des déchets d'abattoirs et, en premier lieu, des farines animales.

## Texte de la réponse

A la suite de l'effondrement des cours des farines de viandes et d'autres sous-produits destinés pour l'essentiel à l'alimentation animale, l'équilibre économique de la valorisation de ces produits a été gravement mis en péril. Il n'appartient pas aux collectivités territoriales de prendre en charge les dépenses d'enlèvement des déchets animaux générés par l'activité des abattoirs publics, qui sont du ressort de l'exploitation de l'abattoir et doivent être équilibrées par les prestations de service payées par les usagers. Les services du ministère de l'agriculture et de la pêche agissent pour que le dialogue soit établi et aboutisse entre les partenaires, de manière à ce que se mettent en place les voies de sortie durables de la crise actuelle.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Rodet](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34566

**Rubrique :** Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 septembre 1999, page 5296

**Réponse publiée le :** 3 janvier 2000, page 45